

N° 75

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le
projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE
NATIONALE.

TOME V

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Par M. René TINANT,

Senateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eckhoutte, président ; Henri Caillet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Henri Agarandé, Jean de Bagnoux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordenave, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldagoba, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacroix, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosthe Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruel, François Schleker, Guy Schmaus, Georges Spénale, Pierre-Christian Taillinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Valon.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (C. légial.) : 360 et annexes, 370 (annexes 2, 3), 371 (tome II), 373 (tomes I, II) et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 2) (1978-1979).

Loi de finances. — Agriculture - Enseignement agricole - Institut national de la recherche agronomique (INRA).

SOMMAIRE

	Page.
CHAPITRE PREMIER. — Présentation du projet de budget pour 1979.....	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les dépenses ordinaires.....	5
a) Les mesures en faveur des personnels.....	5
b) Les mesures en faveur du fonctionnement des établissements.....	7
c) Les mesures d'aide aux familles.....	8
d) Les mesures en faveur de la formation professionnelle des adultes et des apprentis.....	9
DEUXIÈME PARTIE. — Les dépenses en capital.....	13
a) Les opérations prévues dans l'enseignement supérieur.....	13
b) Les opérations prévues dans l'enseignement technique.....	14
CHAPITRE II. — Bilan et perspectives de l'enseignement agricole.....	19
PREMIÈRE PARTIE. — Les orientations de l'enseignement agricole.....	19
a) Les méthodes pédagogiques.....	19
b) Le renforcement du caractère technologique.....	21
DEUXIÈME PARTIE. — Les résultats aux principaux examens.....	22
a) Analyse du taux de réussite.....	22
b) L'origine socio-professionnelle des diplômés.....	24
TROISIÈME PARTIE. — Le devenir professionnel des diplômés.....	28
a) Les exploitants agricoles.....	28
b) Les autres secteurs professionnels.....	29
QUATRIÈME PARTIE. — Observations.....	32
CHAPITRE III. — L'Institut national de la recherche agronomique.....	33
PREMIÈRE PARTIE. — Le bilan des activités de l'INRA.....	33
DEUXIÈME PARTIE. — L'enveloppe budgétaire pour 1979.....	36
a) Les crédits d'équipement et de fonctionnement.....	36
b) Les moyens en personnel et en matériel.....	36
TROISIÈME PARTIE. — Les perspectives.....	38
CONCLUSION. — La commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole.....	39
CHAPITRE IV. — Examen en commission.....	41
1. Audition de MM. Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Agriculture, et Jacques Fouchier, Secrétaire d'Etat.....	41
2. Examen du rapport par la commission.....	42
Annexes :	
ANNEXE I. — Effectifs d'élèves par cycle d'études et par sexe pour l'enseignement technique agricole public.....	44
ANNEXE II. — Effectifs de boursiers de l'enseignement agricole.....	45
ANNEXE III. — Niveau de formation agricole des chefs d'exploitation selon l'âge.....	46
ANNEXE IV. — Répartition des chefs d'exploitation selon l'âge.....	47
ANNEXE V. — Niveau de formation des chefs d'exploitation par régime....	46

INTRODUCTION

Comme chaque année à l'occasion du vote du projet de loi de finances, *vo*tre rapporteur se livre à un examen d'ensemble des crédits consacrés plus spécialement à l'enseignement agricole pour porter sur ceux-ci une *appréciation globale*.

Il convient de rappeler qu'entre 1970 et 1974 la progression des crédits était si faible qu'elle couvrait à peine les besoins. 1975 marqua une rupture par l'augmentation substantielle des crédits de fonctionnement mais la progression fut de nouveau à l'unisson de celle du budget général de 1976, 1977 et 1978. Aussi bien c'est avec une *satisfaction modérée*, mais réelle, que *vo*tre rapporteur accueille le projet pour 1979 : celui-ci en effet s'accroît de 15,6 % par rapport à 1978, alors que le budget général ne progresse que de 15,4 %.

Nous verrons *ce*pendant dans l'analyse plus détaillée du projet de budget que celui-ci comporte un certain nombre de points faibles sur lesquels *vo*tre rapporteur souhaite apporter des éclaircissements.

L'année 1978 aura été marquée par le vote de la loi du 28 juillet 1978 qui a redéfini les relations financières entre l'Etat et les établissements de l'enseignement agricole privé.

Le projet de budget pour 1979 doit comporter, pour la première fois, les dispositions financières qui commenceront l'application de cette importante réforme.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET POUR 1979

PREMIÈRE PARTIE

Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires (personnel, fonctionnement et interventions publiques) progressent davantage que l'ensemble du budget de l'enseignement agricole, passant de 1 250,5 millions de francs en 1978 à 1 461,1 millions de francs en 1979, soit une majoration de 16,8 %. La part des dépenses de personnel diminue quelque peu sur cette masse avec 57 % des dépenses ordinaires pour 1979 contre 56,7 % en 1978.

En revanche, les crédits d'action sociale (bourses et transports scolaires) progressent en 1979 de 8 % par rapport à 1978 au lieu de 6,5 % en 1978 par rapport à 1977. Passant donc de 139,7 millions de francs à 150,9 millions de francs en 1979, les moyens alloués à l'aide sociale absorbent 9,6 % du budget total de l'enseignement agricole, soit un pourcentage voisin de celui relevé au Ministère de l'Education.

Dans cet ensemble, les crédits de bourses augmentent de 7,8 %, soit une progression légèrement supérieure à celle de 1978 (+ 6,8 %) et ceux consacrés au ramassage scolaire de 10 %.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement public et à l'enseignement privé connaissent, cette année, une importante augmentation avec 25 % pour l'enseignement privé contre 15,3 % en 1978 et 15,2 % pour l'enseignement public contre 12,3 % en 1978.

a) Les mesures en faveur des personnels.

Le projet comporte pour 1979 :

- 120 créations nettes d'emplois dont 33 emplois affectés à l'enseignement pour renforcer les moyens des établissements ;
- 15, dans l'enseignement supérieur dont 9 pour l'enseignement vétérinaire, dans la perspective de l'ouverture de l'ENV de Nantes, et 6 destinés aux écoles d'ingénieurs ;
- 18, dans l'enseignement technique, pour permettre notamment l'ouverture de 3 classes de TS et celle d'un établissement en Polynésie française.

A ces 33 créations nettes s'ajoute la création de 4 emplois gagés d'inspecteur de l'apprentissage.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces créations par nature d'emploi :

Enseignement supérieur.

Enseignants :

Professeurs (y compris un professeur directeur).....	5
Chef de travaux.....	1
	<hr/>
Ensemble	6
	<hr/> <hr/>

Non enseignants :

Ingénieur des travaux ruraux.....	1
Attaché d'administration et d'intendance.....	1
Secrétaire d'administration et d'intendance.....	1
Aides techniques de laboratoire.....	5
Conducteur auto	1
	<hr/>
Ensemble	9
	<hr/> <hr/>
Total	15
	<hr/> <hr/>

Enseignement technique et formation continue.

Ingénieurs d'agronomie	4
Ingénieurs des travaux agricoles.....	5
Professeurs d'éducation culturelle.....	3
Professeurs de l'enseignement technique agricole.....	6
	<hr/>
Total	18
	<hr/> <hr/>
Total A + B	33
	<hr/> <hr/>

Créations d'emplois gagés.

Inspecteurs de l'apprentissage.....	4
-------------------------------------	---

Votre rapporteur remarque que la baisse de la part des dépenses de personnel dans le budget de l'Enseignement agricole vient en partie de la faiblesse des créations d'emplois.

Le projet en effet pour 1979 comprend deux fois moins de créations qu'en 1978 : 33 postes nouveaux au lieu de 60 emplois en 1978. Certes, plus qu'en 1977 (20 créations), mais nettement moins qu'en 1976 (152 créations), 18 créations seulement sont prévues pour l'enseignement technique contre 43 en 1978. L'enseignement supérieur bénéficie en revanche d'un nombre comparable de nouveaux postes : 15 en 1979 au lieu de 17 en 1978.

A ces mesures, il faut ajouter les 331 transformations d'emploi dont 15 dans l'enseignement supérieur et 316 dans l'enseignement technique pour répondre aux besoins de la formation et appliquer aux personnels concernés certaines améliorations statutaires, indemnitaires et indiciaires.

Le tableau ci-après donne la nature exacte de ces transformations.

I. — Enseignement technique.

<i>Créations.</i>	<i>Suppressions.</i>
73 professeurs stagiaires de l'enseignement technique agricole.	20 professeurs stagiaires de collège agricole.
104 professeurs de collège de l'enseignement technique agricole.	15 professeurs techniques adjoints stagiaires de collège agricole.
20 professeurs certifiés de l'enseignement agricole.	20 élèves-professeurs de collège agricole.
8 professeurs techniques adjoints de lycée agricole.	9 animateurs socio-culturels.
5 professeurs d'éducation culturelle.	9 élèves animateurs socio-culturels.
1 attaché d'administration.	137 animateurs socio-culturels.
5 maîtres d'internat.	1 secrétaire d'administration.
100 agents de service titulaires.	4 répétiteurs.
	1 répétiteur.
	109 agents contractuels.

II. — Enseignement supérieur.

<i>Créations.</i>	<i>Suppressions.</i>
a) Enseignants :	
10 maîtres assistants.	10 assistants.
1 professeur technique adjoint de lycée agricole.	1 professeur technique adjoint de collège agricole.
b) Non enseignants :	
4 chefs d'ateliers principaux.	4 chefs d'atelier.

b) Les mesures en faveur du fonctionnement des établissements.

Comme on l'a vu, les subventions accordées au titre du fonctionnement des établissements passent de 78 500 311 F à 90 491 431 F pour les établissements publics, soit +15,2 %, et de 243 568 416 F à 304 554 974 F pour les établissements privés, soit + 25 %.

On peut remarquer avec satisfaction l'accroissement sensible des dotations notamment celles en faveur de l'enseignement privé qui n'avait connu en 1977 que 10,7 % d'augmentation et 15,4 % en 1978.

Cependant, votre rapporteur tient à souligner que cette enveloppe comporte la part affectée au financement des dispositions résultant de la loi du 28 juillet 1978. On regrette au passage que les documents budgétaires ne fassent pas ressortir clairement le montant des crédits liés au financement de ce nouveau texte.

D'après les indications qu'il a pu recueillir l'enveloppe se répartit de la façon suivante :

— 20,9 millions de francs pour l'actualisation de la dotation de 1978, soit une augmentation de 8,6 % ;

— 40 millions de francs comme attribution supplémentaire pour l'application de la loi du 28 juillet 1978.

Ce dernier montant indique que *le Gouvernement prend d'ores et déjà du retard dans l'application de la loi puisqu'il avait été convenu d'y affecter 300 millions de francs constants (1978) sur une période de cinq ans*. Mais si l'on s'en tient à la progression linéaire, laquelle il est vrai n'a pas été retenue par les Ministres, la subvention accuse déjà un retard certain.

Votre rapporteur souhaite que la progression au cours des exercices suivants fasse l'objet de plus de régularité.

Par ailleurs, les décrets d'application de la loi du 28 juillet n'étant toujours pas intervenus, la répartition de ces 40 millions de francs ne peut être connue. *Votre rapporteur s'étonne quelque peu de ces lenteurs qui conduisent le Parlement à ouvrir des crédits sans avoir connaissance des modalités de leur répartition.*

c) *Les mesures d'aide aux familles.*

Ces mesures comprennent les dépenses afférentes aux bourses et celles relatives aux transports scolaires. Elles figurent au chapitre 43-31 pour un total de 150 661 598 F dont :

— bourses : 143 008 598 F ;

— transports scolaires : 7 953 000 F.

On a vu que les crédits de bourses n'augmentent que de 7,8 %, ce qui marque un progrès par rapport à 1978 où la progression n'était que de 6,8 % mais qui traduit une baisse par rapport à l'augmentation générale annuelle des prix. Autrement dit, *les titulaires d'une bourse en 1979 verront leur pouvoir d'achat diminuer par rapport à 1978.*

Le tableau ci-après présente le montant des crédits de bourses pour 1979 par niveau et type d'enseignement :

Enseignement public 65 449 074

a) Technique (y compris techniciens supérieurs) :

Lycées, TS inclus 29 159 334
Collèges agricoles 15 034 625
Ecoles d'industrie laitière..... 206 894
CFPAJ 11 715 866

56 116 719

b) Supérieur (techniciens supérieurs exclus) :

ENSA 3 380 785
ENV 2 819 641
ENT 2 827 145
ENSFA 304 784

9 332 355

Enseignement privé 77 559 524

a) Technique (techniciens supérieurs exclus)... 72 469 599

b) Supérieur (techniciens supérieurs y compris). 5 089 925

Cette situation ne laisse pas d'inquiéter si l'on songe qu'il existe en plus des disparités entre le boursier relevant du Ministère de l'Éducation et celui relevant du Ministère de l'Agriculture. Ainsi, le taux de la part de bourse de cycle court agricole est encore inférieur de 8,2 % à celui de la part de cycle long relevant de l'éducation.

Sans doute, et le Ministère de l'Agriculture a raison de le rappeler, depuis la rentrée 1975-1976, le taux de part du cycle long est appliqué aux élèves boursiers des classes terminales de cycle court et par suite des avantages consentis aux enfants d'agriculteurs dans l'enseignement agricole, le montant moyen des bourses s'établit, même dans le cycle court, à un niveau supérieur à celui constaté au Ministère de l'Éducation.

Néanmoins votre rapporteur entend que cette ultime disparité ne se rencontre pas dans le projet de budget pour 1980.

Les transports scolaires.

Les crédits relatifs aux transports scolaires passent de 7 230 000 F à 7 953 000 F, soit une progression de 10 %. Votre rapporteur s'inquiète de la modicité de cette progression qui s'établit en francs constants à 4 % par rapport à 1977, comme le montre le tableau ci-après :

ANNEE	FRANCS COURANTS	FRANCS CONSTANTS
1968	2 017 000	2 017 000
1969	2 017 000	1 892 120
1970	2 717 000	2 425 892
1971	3 717 000	3 152 671
1972	3 717 000	2 973 600
1973	4 417 000	3 296 268
1974	4 567 000	3 065 000
1975	5 467 000	3 259 988
1976	5 888 000	3 206 971
1977	7 188 000	3 624 810
1978	7 230 000	3 436 311
1979	7 953 000	3 779 943

Crédits consacrés au ramassage scolaire public et privé inscrits globalement à l'article 80 du chapitre 43-31.

Or, on sait que les effectifs d'élèves vont en s'accroissant, passant de 13 530 pour l'année scolaire 1971-1972 à 16 225 en 1977-1978. Compte tenu de l'augmentation inéluctable des coûts du transport (essence, fuel, assurances), ce sont, *une fois encore, les familles ou les collectivités locales qui devront assurer le complément.*

d) *Les mesures en faveur de la formation professionnelle des adultes et des apprentis.*

Les crédits inscrits pour la formation professionnelle des adultes progressent de 8,1 % et un effort est fait en faveur de la formation des apprentis dont les dotations augmentent de 40 % environ par l'augmentation des concours financiers accordés aux maîtres de stage sous la forme d'une prime à l'apprentissage.

Cette augmentation considérable provient du regroupement sur le budget du Ministère de l'Agriculture de crédits figurant pour partie au budget de l'Education.

Le tableau récapitule l'évolution comparée des crédits de fonctionnement (en millions de francs) depuis 1970.

	AGRICULTURE Francs courants (BAPSA non compris).	VARIATION en pourcentage (année précédente).	AGRICULTURE Francs constants (BAPSA non compris).	VARIATION en pourcentage (année précédente).	ENSEIGNEMENT agricole. Francs courants (*).	VARIATION en pourcentage (année précédente).	ENSEIGNEMENT agricole. Francs constants (*).	VARIATION EN pourcentage.
1970..	2 441,88		2 441,88		477,5		477,5	
1971..	2 585,12	+ 6	2 455	+ 0,5	519,2	+ 8,7	493	+ 3,2
1972..	2 788,25	+ 7,8	2 498,43	+ 1,7	556,4	+ 7,1	498,5	+ 1,1
1973..	3 113,65	+ 11,6	2 603,39	+ 4,2	602,5	+ 8,3	503,7	+ 1
1974..	3 494,88	+ 12,2	2 627,73	+ 0,9	653,5	+ 8,4	491,3	- 2,5
1975..	4 221,71	+ 20,8	2 820,12	+ 7,3	836,10	+ 28	558,51	+ 13,7
1976..	4 669,01	+ 10,6	2 852,18	+ 1,1	975,55	+ 16,7	595,93	+ 6,7
1977..	(1) 10 745,46	(1) + 130	(1) 5 999,70	(1) + 110,3	1 104,43	+ 13,2	616,65	+ 4,5
1978..	(1) 12 300,51	+ 14,5	(1) 6 373,33	+ 6,2	1 250,53	+ 13,2	647,94	+ 5
1979..	(1) 13 774,84	+ 11,9	(1) 6 732,57	+ 5,6	(2) 1 461,12	+ 16,8	714,13	+ 10,2

(*) Y compris la masse salariale des ingénieurs.

(1) Y compris les crédits transférés des charges communes (à partir de 1977).

(2) Compte tenu des transferts effectués dans le cadre de la réforme de la nomenclature budgétaire.

DEUXIÈME PARTIE

Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital de l'enseignement agricole sont maintenues au même niveau qu'en 1978, aussi bien pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé, avec respectivement 83,7 millions de francs et 12,5 millions de francs. Or, cette stagnation en francs courants fait suite à des diminutions sensibles en 1978 et 1977 : — 7,6 % et — 15,4 % pour l'enseignement privé, — 2,1 % et — 16,4 % pour l'enseignement public.

La répartition des crédits à l'intérieur des différents secteurs d'enseignement révèle par ailleurs des disparités, ainsi les crédits de l'enseignement supérieur public diminuent de 1,7 % en 1979, bien qu'ils aient déjà diminué de 6,5 % en 1978. En revanche, les engagements en faveur de l'enseignement technique progressent de 2,2 %, soit moins qu'en 1978 (+ 4,2 %). Inversement, dans l'enseignement privé, les autorisations de programme de l'enseignement supérieur ont été multipliées par 2 entre 1978 et 1979. Toutefois, cette importante progression fait suite à deux fortes diminutions : — 81 % en 1978 et — 48,1 % en 1977. Pour l'enseignement technique par contre, les engagements de crédits diminuent en 1979 de 3,9 % en francs courants, alors qu'ils avaient augmenté de 8,5 % en 1978.

a) *Les opérations prévues dans l'enseignement supérieur.*

Le budget d'équipement de l'enseignement vétérinaire va connaître, pour la deuxième année consécutive, une baisse sensible. Il ne représentera plus, en 1979, que 58 % des crédits alloués à l'enseignement supérieur, contre plus de 80 % il y a encore deux ans.

Au cours des dix dernières années, un effort exceptionnel a été consenti pour moderniser les écoles vétérinaires. De 1968 à 1978, les crédits d'investissements ont été multipliés par 15 en francs constants, pour réaliser la modernisation de l'école d'Alfort, la reconstruction de l'école de Lyon à Marcy-l'Etoile, la construction d'une quatrième école vétérinaire à Nantes.

Ces opérations étant en voie d'achèvement, le budget d'équipement diminue pour retrouver son niveau habituel.

Notons cependant que, pour 1979, 15 millions de francs sont encore prévus pour achever et équiper l'école de Nantes, soit plus de la moitié des crédits d'équipement 1979 de l'enseignement vétérinaire. Depuis 1974, 77,5 millions de francs ont été consacrés à cette opération, soit le tiers des budgets d'équipement cumulés de l'enseignement vétérinaire depuis dix ans.

Avec l'ouverture, à la rentrée 1979, de cette nouvelle école, d'autres établissements d'enseignement, supérieur ou technique, quelque peu délaissés et qui méritent, cependant, une attention particulière, pourront bénéficier des crédits qu'ils nécessitent.

Il est prévu la poursuite ou la mise en route des travaux nécessaires à l'adaptation des installations aux nécessités de l'enseignement et de la recherche dans les écoles nationales supérieures agronomiques.

Les écoles d'ingénieurs recevront une dotation globale de 9 millions de francs qui devrait permettre la poursuite des programmes de rénovation à l'Institut national agronomique Paris-Grignon (3 millions de francs), à l'École nationale supérieure d'horticulture de Versailles (3 500 000 F) et à l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier (1 million de francs). L'ouverture du chantier de construction du bâtiment devant abriter la chaire des sciences du sol de l'École nationale supérieure agronomique de Rennes fera également l'objet d'une première affectation (1 500 000 F).

Enfin, d'autres interventions sont prévues qui intéresseront principalement l'entretien et la sécurité.

b) Les opérations prévues dans l'enseignement technique.

Sur les 37 millions de francs destinés à l'enseignement technique, 11 500 000 F sont destinés à la poursuite d'opérations en cours (collèges agricoles de Gap, de Contamine-sur-Avre, de Montbrison, de Saint-Hilaire-du-Harcouët et de Groix-Rivail). Le futur lycée agricole départemental de l'Oise, à Airion, recevra une dotation de 5 millions de francs.

4 millions de francs doivent revenir à la réalisation attendue depuis plusieurs années d'un internat féminin et d'un nouveau service de restauration au lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye et 1 million de francs pour les frais d'étude et d'ingénierie afférents à la réalisation du lycée agricole dont on a récemment décidé la construction en Corse.

Le reliquat de crédit sera utilisé pour la sécurité, l'entretien, les aménagements divers, les équipements en matériel et mobilier, les exploitations et ateliers, et l'achat de véhicules et engins d'exploitation.

Sur ce point précis, *notre rapporteur considère que les crédits destinés aux opérations d'entretien et de sécurité sont insuffisants.* Actuellement, la situation de certains établissements est dramatique : les constructions sont atteintes dans leur intégrité et des difficultés de fonctionnement multiples (dégradation des sols, des peintures, des sanitaires...) rendent leur fréquentation dangereuse.

De nombreuses interventions sont par ailleurs nécessaires en matière de sécurité. Les commissions de sécurité ont en effet adressé des injonctions à de nombreux établissements qui ne peuvent s'y conformer faute de crédits.

Or, compte tenu du caractère incompressible des dépenses liées à la réalisation d'un certain nombre de grosses opérations de construction ou de reconstruction d'équipements vétustes ou inadaptés, les crédits inscrits au chapitre 56-20 doivent être augmentés pour assurer le taux de couverture minimum des demandes en matière d'entretien et de sécurité et réaliser certaines opérations comme la construction du lycée agricole de Perpignan-Thèze, programmée depuis plusieurs années, sans parler du nécessaire renouvellement des matériels mobiliers roulants ou d'exploitation.

Les deux tableaux ci-après retracent l'évolution comparée des autorisations de programme et des crédits de paiement depuis 1970.

Evolution comparée des autorisations de programmes en millions de francs.

	Agriculture Fr ^s courants	R (a)	agriculture Fr ^s constants	R (a)	enseignement agricole Fr ^s courants	R (a)	enseignement agricole Fr ^s constants	R (a)
1970	1 478,36	100	1 478,36	100	80,70	100	80,70	100
1971	1 549,27	104,8	1 471,29	99,5	50	61,9	47,48	58,8
1972	1 789,76	121	1 605,72	108,4	84	104	75,26	93,2
1973	1 907,20	129	1 594,64	107,8	75	93	62,70	77,7
1974	2 069,84	140	1 556,27	105,2	75,82*	93,9	57	70,6
1975	2 178,52	147,3	1 455,25	98,4	85,85*	106,3	57,33	71
1976	2 445,20	165,4	1 495,70	101	118,40*	146,7	72,32	89,6
1977	2 098,94	142	1 171,95	79,3	99,10*	122,8	55,33	68,5
1978	2 071,40	140	1 075,26	72,6	96,23*	119,2	49,86	61,8
1979	2 088,19	141,2	1 020,62	69	96,23*	119,2	47,03	58,3

(a) dotation exprimée en % de la dotation de 1970

* à l'exclusion des crédits affectés aux mutations professionnelles

Evolution comparée des crédits de paiement en millions de francs.

	agriculture Fr ^s courants	R (a)	agriculture Fr ^s constants	R (a)	enseignement Fr ^s courants	R (a)	enseignement Fr ^s constants	R (a)
1970	1 553,51	100	1 553,51	100	113,03	100	113,03	100
1971	1 343,21	86,4	1 275,60	82,1	100	88,5	94,96	84
1972	1 372,97	88,3	1 230,25	79,2	78,28	69,3	70,14	62
1973	1 612,00	103,7	1 347,82	86,7	65,90*	76	71,82	63,5
1974	1 692,43	108,9	1 272,50	81,9	61,20*	54,1	46	40,7
1975	1 851,00	119,1	1 236,47	79,6	73,00*	64,6	48,76	43,1
1976	2 015,84	129,7	1 231,42	79,2	62,37*	55,2	38,10	33,7
1977	2 008,98	129,3	1 121,70	72,2	119,85*	106	66,91	59,2
1978	2 305,56	148,4	1 194,60	76,9	126,10*	111,6	63,33	57,8
1979	2 341,43	150,7	1 144,40	73,6	108,50*	96	53,03	46,9

(a) dotation exprimée en % de la dotation 1970

* à l'exclusion des crédits affectés aux mutations professionnelles

CHAPITRE II

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Dans la perspective de la préparation de la loi d'orientation agricole qui sera examinée par le Parlement au cours des prochains mois, il a paru opportun à votre rapporteur de faire *le bilan de la situation de l'Enseignement agricole au travers de l'analyse des résultats aux différents examens ainsi que du placement des élèves sur le marché du travail.* Cette analyse ne peut s'apprécier qu'en fonction de l'orientation prise par l'Enseignement agricole ces dernières années, en particulier le renforcement du *caractère technologique* de celui-ci ainsi que des *méthodes pédagogiques utilisées.*

PREMIÈRE PARTIE

Les orientations de l'Enseignement agricole.

a) *Les méthodes pédagogiques.*

Depuis cinq ans, un effort d'adaptation et de rénovation pédagogique est poursuivi dans l'Enseignement agricole afin d'en accentuer le caractère technologique.

C'est ainsi que, comme l'indique le tableau ci-après, le nombre des classes techniques a progressé de 78 % dans le cycle court et de 60 % dans le cycle long entre 1970 et 1978. Pendant la même période, les classes d'enseignement général ont entièrement disparu dans le cycle long et diminué de 81 % dans le cycle court.

Par ailleurs, un infléchissement des formations conduisant au métier d'agriculteur a été mis à l'étude. Cette étude, confiée à l'Institut national des recherches et d'applications pédagogiques, porte sur les objectifs de formation, les programmes, la pédagogie et la sanction des études. Son objectif est de développer chez les futurs agriculteurs plutôt le savoir-faire que le savoir en développant leurs facultés à faire des choix raisonnés à partir du contexte où ils sont situés et des données économiques et techniques, à s'adapter à la constante évolution des facteurs de la production agricole et à participer à la vie de la profession. Neuf classes expérimentales ont été mises en place à la rentrée 1977, ce nombre étant porté à 19 à la rentrée 1978.

STRUCTURES PEDAGOGIQUES	NOMBRE DE CLASSES au cours des années scolaires.		DIFFERENCE en nombre.	DIFFERENCE en pourcentage.
	1970-1971.	1978-1979.		
I. — Cycle court.				
1. Classes d'enseignement général (4 ^e et 3 ^e).....	438	(1) 79	— 359	— 81
2. Classes techniques : CAPA, BEPA.	525	939	+ 414	+ 78
II. — Cycle long.				
1. Classes d'enseignement général (4 ^e et 3 ^e).....	191	.	— 191	— 100
2. Classes techniques : brevet de technicien, bac D', brevet de technicien supérieur.....	577	924	+ 347	+ 60
	1 731	1 942	+ 211	+ 12

(1) Dont 77 classes de troisième d'accueil.

Comme l'enseignement technique agricole vise à dispenser une formation à la fois professionnelle et générale s'appuyant sur une approche concrète des phénomènes techniques, économiques et sociaux des secteurs agricole et para-agricole.

Deux méthodes pédagogiques distinctes sont appliquées :

— l'enseignement à plein temps, s'appuyant sur les données concrètes d'une exploitation annexée à l'établissement ou d'exploitations supports. Cette méthode est retenue par le secteur public et une partie du secteur privé de l'enseignement technique agricole ;

— l'enseignement par alternance, appliqué par les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, l'enseignement général, les bases théoriques de l'enseignement technique et l'analyse des observations faites sur l'exploitation familiale étant réalisés à l'établissement, la partie pratique se situant sur l'exploitation familiale ou une exploitation choisie en accord entre la famille et l'établissement.

Dans l'un et l'autre cas, des stages obligatoires, sur une exploitation autre que celle des parents complètent la formation reçue et les rapports rédigés à l'issue de ces stages font l'objet d'une épreuve d'examen dans la presque totalité des options.

Plusieurs observations formulées tant par les inspecteurs pédagogiques que par les membres des jurys d'examen tendant à dénoncer, chez les élèves, des difficultés pour synthétiser leurs connaissances et établir les liaisons entre les cours théoriques et les applications pratiques ont conduit à mettre en œuvre une pédagogie renouvelée visant à un décloisonnement des disciplines.

b) Le renforcement du caractère technologique.

A cet effet, les programmes des formations préparant aux brevets de technicien supérieur agricole options « Techniques agricoles et gestion de l'entreprise » et « Transformation, distribution et commercialisation des produits agricoles », créés en 1972, prévoient un horaire global de 320 heures pour la réalisation de travaux pluridisciplinaires, et les examens correspondant comportent plusieurs épreuves de synthèse.

Dans la même perspective, à la rentrée scolaire 1977, une expérimentation pédagogique a été mise en place dans le secteur public pour la formation des chefs d'entreprise agricole au niveau du brevet d'études professionnelles agricoles option « Agriculture-élevage » et du brevet de technicien agricole option « Conduite de l'entreprise agricole » et dans la préparation au brevet de technicien supérieur agricole option « Protection de la nature ».

La volonté de développer chez l'élève, à côté de l'acquisition de connaissances générales et techniques, des aptitudes indispensables à l'épanouissement complet de l'individu : aptitude à se situer dans un contexte global, aptitude à raisonner les divers types de choix, aptitude à mettre en œuvre les décisions, a conduit à revoir deux aspects importants de la formation actuelle : le processus pédagogique et la sanction des études.

C'est pourquoi, l'expérimentation met l'accent sur la pluridisciplinarité et sur les stages en entreprise qui, mieux intégrés à la scolarité, deviennent le support des efforts d'analyse et de synthèse souhaités pour l'élève, l'endroit privilégié de confrontation des connaissances à la réalité et donnent lieu à un rapport de synthèse incluant les problèmes techniques, économiques et sociaux posés sur une entreprise agricole ou para-agricole.

L'évaluation de la formation comprend :

- un contrôle continu, effectué tout au long de la scolarité, ayant pour objet de vérifier l'acquisition des connaissances ;
- un examen final, comportant des épreuves de synthèse, dont la soutenance du rapport de stage, destiné à juger des aptitudes et compétences requises.

Cette rénovation pédagogique est coordonnée par l'Institut national de recherches et d'applications pédagogiques qui assure la conception et la mise en pratique des méthodes de travail particulièrement adaptées aux objectifs de l'enseignement agricole. Cet

institut dispose de deux antennes, les centres d'études du milieu de Fouesnant et de Florac où les élèves des centres de formation agricole, accompagnés de leurs enseignants, participent à des stages contribuant à l'apprentissage de la pluridisciplinarité à partir d'observations multiples dans un milieu naturel, économique, social et humain déterminé.

Votre commission attache un intérêt tout particulier au développement de la rénovation pédagogique et approuve les orientations prises depuis quelques années par le Ministère.

DEUXIÈME PARTIE

Les résultats aux principaux examens.

a) Données générales.

L'analyse des taux de réussite aux différents examens que l'on trouvera dans les tableaux suivants fait ressortir assez précisément qu'une proportion importante d'élèves sort du système éducatif agricole avec un diplôme : entre 60 et 83 % pour le secteur public, et entre 57 et 71 % pour le secteur privé.

Par ailleurs les taux de redoublement de l'Enseignement technique agricole public sont inférieurs aux taux correspondants de l'Education nationale. Ainsi, dans le cycle court, le taux de l'Enseignement agricole s'élevait à 3,9 % en 1977-1978, au lieu de 5 % au Ministère de l'Education. La différence est plus grande encore pour le cycle long : 7,2 % dans l'Enseignement agricole, 12,3 % à l'Education nationale.

L'analyse des résultats fait ressortir certaines différences dans les taux de réussites suivant que l'élève vient de l'enseignement public ou de l'enseignement privé, et pour ce dernier, suivant les différentes organisations représentatives.

b) *L'origine socio-professionnelle des diplômés.*

Ces différences, parfois sensibles, s'expliquent essentiellement par l'origine sociale des élèves. Ainsi, pour l'enseignement public :

— les « agriculteurs-exploitants » sont mieux représentés dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles que dans les écoles nationales supérieures agronomiques ;

— les « patrons de l'industrie et du commerce » sont bien représentés dans les écoles nationales vétérinaires ;

— les « professions libérales et cadres supérieurs » sont fortement représentés dans les écoles nationales vétérinaires et les écoles nationales supérieures agronomiques ;

— les « cadres moyens » sont à peu près également représentés dans tous les types d'établissement ;

— les « employés » sont mieux représentés dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles que dans les écoles nationales vétérinaires et les écoles nationales supérieures agronomiques ;

— les « ouvriers » sont faiblement représentés partout.

S'agissant de l'évolution de l'origine socio-professionnelle des élèves, on note que :

Les catégories socio-professionnelles sont classées, dans l'ordre décroissant de représentation :

— professions libérales et cadres supérieurs ;

— cadres moyens ;

— agriculteurs-exploitants ;

— employés ;

— ouvriers.

La proportion des élèves issus des familles rurales décroît dans toutes les écoles alors que celle des élèves issus de familles exerçant des professions libérales ou des professions de cadres supérieurs est en progression.

Pour l'enseignement privé, il est difficile de comparer les différents établissements entre eux :

Les catégories socio-professionnelles sont classées dans l'ordre décroissant de représentation (pour les écoles d'Angers, Beauvais, Lille, Purpan qui sont comparables) :

- agriculteurs-exploitants (plus de 40 %) ;
- professions libérales et cadres moyens (plus de 15 %) ;
- cadres moyens ;
- patrons de l'industrie et du commerce ;
- employés.

Les enfants d'agriculteurs représentent la majorité des élèves de l'enseignement privé, ce pourcentage étant significativement plus élevé pour les élèves des maisons familiales (près des trois quarts des élèves) que pour les élèves des « autres établissements », cette appellation recouvrant entre autres, les établissements importants, souvent horticoles, de la couronne parisienne, et dont les élèves sont d'origine urbaine.

Origine socio-professionnelle des élèves de l'enseignement technique agricole public.

Année scolaire 1976-1977.

	GARÇONS	FILLES	GARÇONS + filles.
Agriculteur exploitant.....	36,6	7,9	44,5
Ouvrier agricole.....	2,1	1	3,1
Patron	5,3	2,2	7,5
Cadre supérieur.....	5,2	1,2	6,4
Cadre moyen.....	8	2,5	10,5
Employé de bureau.....	3,1	1,1	4,2
Ouvrier contremaître.....	8,8	5,2	14
Personnel de service.....	0,8	0,6	1,4
Artiste, armée, clergé.....	1,2	0,3	1,5
Inactif	2,5	1,3	3,8
Orphelin, pupille.....	0,4	0,3	0,7
Catégories non mentionnées.....	1,7	0,7	2,4
Total	75,7	24,3	100

Origine rurale ou urbaine des élèves de l'enseignement technique agricole public.

Année scolaire 1976-1977.

	RURAUX			URBAINS			TOTAL		
	G	F	G+F	G	F	G-F	G	F	G+F
Total	45,7	13,8	59,5	30	10,5	40,5	75,7	24,3	100

Origine socio-professionnelle des élèves de l'enseignement technique agricole privé.

Rentrée scolaire 1977-1978.

	MAISONS familiales.		AUTRES établissements.		TOTAL	
	Effectifs.	Pourcentage.	Effectifs.	Pourcentage.	Effectifs.	Pourcentage.
Parents agriculteurs :						
Exploitants	20 757	68,06	19 271	45,16	40 028	54,70
Associés d'exploitation...	27	0,88	58	0,13	85	0,12
Salariés	1 284	4,20	1 626	3,81	2 910	3,98
Total	22 068	72,36	20 955	49,10	43 023	58,80
Parents non agriculteurs :						
Ruraux	5 583	18,3	11 189	26,22	16 772	22,92
Urbains	2 297	7,54	9 204	21,57	11 501	15,72
Total	7 880	25,84	20 393	47,79	28 273	38,64
Orphelins	551	1,8	1 328	3,11	1 879	2,56
Totaux	30 499	100	42 676	100	73 175	100

**Evolution de l'origine socio-professionnelle en pourcentage des étudiants français
de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire public et privé
des années 1974/1975 (1), 1975/1976 (2), 1976-1977 (3), 1977-1978 (4).**

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	A N N E E	Agriculteurs Exploités	Ouvriers agricoles	Patrons de l'indus- et du commerç	Profes- sions libérales et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Autres catégories (artistes armée police)	Divers (retraités sans profes- sion)	Sans réponse	TOTAL
Etablissements formant des ingénieurs agronomes et assimilés ainsi que les écoles d'application et centres de 3 ^e cycle -	(1)	14,6 %	0,7	9,0	40,9	13,2	7,2	2,6	2,5	8,2	1,1	100
	(2)	14,3	0,7	6,5	41,4	15,4	8,2	3,0	3,4	7,1		100
	(3)	12,1	0,8	6,3	44,2	15,0	8,0	3,5	1,6	6,9	1,6	100
	(4)	12,4	0,2	6,2	42,6	16,0	7,6	3,0	1,6	4,8		100
Etablissements formant des ingénieurs des techniques agricoles et assimilés ainsi qu'enseignants	(1)	31,9	1,0	3,4	22,0	15,9	10,1	5,9	1,1	6,9	1,8	100
	(2)	29,2	1,0	5,2	24,1	13,9	12,0	5,3	2,0	7,1	0,2	100
	(3)	24,8	0,9	6,4	25,9	15,3	11,2	6,8	2,0	6,7	-	100
	(4)	19,9	3,8	5,3	26,1	16,3	11,8	6,9	1,3	7,3	1,3	100
Ecoles nationales vétérinaires	(1)	11,4	0,2	11,8	38,7	14,5	11,2	4,0	1,3	6,9		100
	(2)	9,5		11,8	41,2	15,4	9,9	4,4	1,5	6,3		100
	(3)	8,5	0,1	11,8	43,7	14,4	9,0	5,5	1,6	5,4		100
	(4)	8,3		10,3	44,4	15,1	8,7	5,6	1,7	3,4	2,0	100
Etablissements d'enseignement supérieur agricole privé	(1)	37,6	0,6	7,4	24,6	16,2	6,3	3,4	0,9	3,0		100
	(2)	36,3	0,2	7,1	26,3	15,8	6,4	3,4	1,0	3,4	0,2	100
	(3)	37,7	0,2	6,7	26,2	16,7	5,5	3,4	0,9	2,7		100
	(4)	37,2	0,1	6,6	24,0	17,5	5,8	3,8	0,9	1,9	1,7	100

TROISIEME PARTIE

Le devenir professionnel des diplômés.

Si l'insertion dans la vie professionnelle peut être valablement appréciée dès la fin des études supérieures, elle a souvent un caractère transitoire pour les élèves issus des deux autres cycles, leur orientation définitive étant davantage liée à leur établissement « après mariage » ou « après service militaire ». Tel est le cas notamment des aides familiaux ou associés d'exploitation et de ceux, notamment les filles, qui acceptent provisoirement un emploi para-agricole.

Deux enquêtes, l'une conduite au cours du dernier trimestre de 1976 auprès de l'ensemble des élèves qui étaient en classes terminales au cours de l'année scolaire 1973-1974, l'autre conduite au début de 1978 auprès des élèves scolarisés en classes terminales en 1974-1975, permettent de dégager une tendance relative au devenir professionnel des élèves de l'enseignement agricole public.

L'analyse fait apparaître que le taux de jeunes à la recherche d'un emploi est particulièrement faible (4,6 % en moyenne).

Les techniciens supérieurs agricoles occupant un emploi l'ont cherché pendant, en moyenne, un mois et demi à deux mois. La relation de la spécialité avec l'emploi est perçue comme meilleure que celle du niveau de formation avec l'emploi.

Il convient cependant d'examiner la nature des emplois occupés en fonction des diplômes obtenus, même si les matériaux statistiques dont on dispose sont fragmentaires.

a) L'installation comme exploitant agricole.

Les résultats des enquêtes déjà réalisées sur le devenir des anciens élèves de l'enseignement technique agricole public ou les premiers emplois occupés par ces élèves ou encore les enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active ne font état que du nombre très faible d'installations comme chef d'exploitation agricole, soit en qualité de propriétaire, soit en qualité de fermier ou de métayer.

La raison essentielle est que ces enquêtes concernent des jeunes qui ne sont pas encore arrivés à l'âge de leur établissement définitif.

En revanche, des renseignements intéressants sont fournis par le dépouillement des dossiers des bénéficiaires en 1977 de la dotation « Jeunes agriculteurs », au nombre de 6 514.

Modes de faire-valoir.

Faire-valoir direct.....	739, soit 11 %
Fermiers	3 286, soit 51 %
Métayers	471, soit 7 %
Faire-valoir mixte.....	2 024, soit 31 %
	<hr/>
	6 514

Par ailleurs, l'analyse du niveau de formation des bénéficiaires de l'allocation « Jeunes agriculteurs » fait ressortir les données suivantes :

- 42 % sont titulaires au minimum du BEPA ou du BPA adultes ;
- 18 % sont titulaires du CAPA ou du BAA ;
- 11 % ont un diplôme agricole intermédiaire ;
- 29 % n'ont pas de diplôme mais justifient de la capacité professionnelle et de stages de 200 heures.

Alors que 25 % seulement des agriculteurs qui s'installent remplissent les conditions pour obtenir des dotations d'installation, 50 % des moins de trente-cinq ans en bénéficient.

b) Les autres secteurs professionnels.

On ne dispose pas d'indication précise sur la répartition des différents élèves de l'enseignement agricole public et privé dans les différentes branches énumérées ; cependant des renseignements particuliers sont disponibles à la suite notamment de l'enquête réalisée par le Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications en liaison avec le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active. Cette enquête permet de disposer de renseignements complémentaires concernant l'enseignement public et l'enseignement privé.

Pour les élèves titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et d'un brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), la répartition des élèves diplômés en 1976 et ayant un emploi en 1977 s'établit comme suit :

DIPLOMES	CHEFS d'exploit- ation.	AIDES familiaux.	SALARIES des secteurs para-agri- coles ou agricoles.	SALARIES des secteurs non agricoles.
CAPA	1 %	31 %	53 %	16 %
BEPA :				
Garçons	4	39	41	16
Filles	1	6	23	70
Ensemble	3	26	33	38

Pour ceux des élèves qui étaient titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), la répartition fait ressortir les pourcentages suivants selon les secteurs :

- agriculture : 26 % ;
- secteurs para-agricoles : 62 % ;
- secteurs non agricoles : 12 %.

Le tableau ci-après apporte des indications sur le niveau moyen des salaires nets en 1976 et la comparaison avec l'année 1976 :

— 1973 : TS diplômés en 1966, 1967, 1968, 1969, 1970 (les TS de 1966-1967 étant peu nombreux, l'ancienneté moyenne est d'environ quatre ans) ;

— 1976 : TS diplômés en 1976 (ancienneté moyenne : un an).

	ENQUETE 1973 : les deux sexes confondus (effectif des filles négligeable)		ENQUETE 1976 : garçons.
	Salaire 1973 en francs courants 1973.	'Ancienneté : 4 ans.' Salaire 1973 en francs constants 1976 (1).	'Débutants.' Salaire 1976 en francs 1976.
Ensemble	1 846	2 770	2 140
Dont :			
Horticulture	1 756	2 630	2 030
Production animale	1 830	2 740	2 200
Laiterie	1 992	2 990	2 500
ESEA	1 810	2 710
GEA	1 876	2 810
TAGE	(2)	2 150
TRADICOPA	1 940

(1) Base de l'actualisation : hausse des salaires nets des cadres moyens entre 1973 et 1^{er} juillet 1976 : 48,9 %, selon l'INSEE *Economie et Statistique*, n° 86, de février 1977.

(2) : options qui n'existaient pas encore ou n'existent plus.

Les rémunérations des élèves se trouvent dans le bulletin des industries agricoles et de la coopération.

Pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur (enquête réalisée en 1976-1977 sur les premiers emplois des anciens élèves des écoles d'ingénieurs) la répartition s'établit comme suit :

— 28 % des ingénieurs ayant répondu aux questions concernant leur insertion dans la vie professionnelle sont employés dans les organismes professionnels agricoles et perçoivent un salaire moyen mensuel variant de 3 140 F à 3 600 F ;

— 25 % dans le secteur Recherche et Administration avec un salaire moyen mensuel de 3 490 F ;

— 20 % dans le secteur Agriculture avec un salaire mensuel variant de 2 000 F à 4 400 F ;

— 13 % dans l'enseignement secondaire ou technique avec un salaire moyen mensuel variant de 2 000 F à 3 000 F ;

— 14 % sont des salariés du secteur Industrie, Commerce, Informatique avec un salaire moyen mensuel de 3 570 F.

Pour les titulaires du diplôme de vétérinaire, en 1978, le nombre de praticiens salariés s'élève à 6 400 dont 5 000 vétérinaires installés et 1 400 salariés dans l'enseignement et la recherche.

QUATRIÈME PARTIE

Observations.

On peut constater, au vu de ces différents résultats, outre la faiblesse déjà relevée du taux de demandeurs particulièrement significatif en cette période de crise, *l'étroite corrélation entre les diplômés et les débouchés professionnels*. Cet aspect est très important et encourageant à l'heure où le système éducatif — et singulièrement l'enseignement supérieur — cherche à s'ouvrir vers le monde économique.

Les résultats montrent par ailleurs que plus le cycle suivi est spécialisé, et de niveau élevé, plus l'emploi dans le secteur para-agricole est élevé.

Ainsi, les titulaires du brevet de technicien supérieur sont employés à raison de 62 % dans le secteur para-agricole alors que les titulaires du brevet professionnel, et plus généralement les diplômés du cycle court, sont en majorité placés dans l'agriculture.

Ces indications confirment le *bien-fondé* des propositions faites il y a trois ans par le groupe de travail chargé de définir les *orientations nouvelles à donner à l'Enseignement agricole*, à savoir :

— *renforcement du caractère technologique de l'enseignement technique agricole ;*

— *suppression des classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement général existant dans les lycées agricoles et les collèges agricoles ;*

— *adaptation quantitative et qualitative du système de formation agricole aux perspectives de l'emploi,*

et la nécessité de les approfondir.

Les travaux préparatoires de la loi d'orientation agricole devront également les prendre en compte. Par ailleurs, votre Commission des Affaires culturelles souhaite que la place la plus large soit faite aux *liaisons entre l'Enseignement, d'une part, et la Recherche, d'autre part*. Trop souvent en effet on retire l'impression d'une dissociation entre ces deux secteurs alors qu'une liaison constante doit être établie pour assurer à notre agriculture les bases sans lesquelles son dynamisme, et même son avenir, ne seraient pas assurés.

CHAPITRE III

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Pièce maîtresse de la recherche en agriculture, l'activité de l'INRA est variée et complexe.

Chaque année, votre rapporteur cherche à faire le bilan de ses activités pour ensuite envisager les perspectives qui s'offrent l'année suivante.

Cette année, votre rapporteur veut appeler l'attention du Gouvernement sur l'importance que doit prendre le développement de la recherche dans notre pays pour qu'elle participe activement à celui de notre agriculture. Cette place devra là encore être définie plus clairement à l'occasion de la loi d'orientation, tant il est vrai que *la recherche agronomique nationale est un des plus sûrs moyens du développement et du dynamisme de notre agriculture.*

PREMIÈRE PARTIE

Le bilan des activités de l'INRA.

Il est difficile de donner des indications détaillées aux différents niveaux de la recherche et dans les différents secteurs pour un établissement de la taille de l'Institut national de la recherche agronomique, toutefois, il est possible d'insister sur les principaux résultats obtenus dans les secteurs définis par le PAP n° 25 (Renforcement du potentiel scientifique du pays) et pour les sous-programmes concernant l'Institut national de la recherche agronomique, compte tenu de ses attributions.

Dans le domaine des économies d'énergie et de *matières premières*, l'INRA oriente ses travaux vers :

- une connaissance précise des consommations d'énergie par les travaux et pour différents systèmes de cultures ;
- l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage des serres ;
- la mise en évidence du rôle des mycorhizes dans la nutrition minérale.

En ce qui concerne *la qualité et la gestion des sols* et de l'eau, l'INRA suit particulièrement la réalisation de l'inventaire cartographique des sols de la France au rythme de 500 000 hectares ; la mise au point de techniques d'irrigation localisée permettant une gestion plus rationnelle de l'eau et la valorisation agronomique des eaux chaudes des centrales thermonucléaires.

Dans le domaine de *la limitation des pertes*, des recherches sont entreprises dans quatre directions :

- perfectionnement des méthodes de lutte biologique (prémunition de la tomate) ;
- utilisation des trichogrammes contre la pyrale du maïs ;
- application des phéromones sexuelles pour la protection des arbres fruitiers ;
- dans le domaine animal, mise au point et généralisation de nouvelles méthodes de vaccination : bovins (brucellose), porcins (peste porcine), truite (vaccin SHV).

L'utilisation de la *variabilité génétique* a conduit l'INRA à se pencher sur le nombre de variétés végétales inscrites ou mises en commercialisation qui s'est élevé à 40 en 1977 (production forestière non comprise). Parmi ces variétés, citons : le blé « Roazen », très productif et résistant au piétin-verse.

Citons également :

- la mise au point d'une nouvelle céréale : le « Triticale » à haute productivité, à bonne teneur en protéines ;
- la mise au point d'un premier hybride de betterave fourragère, de nouvelles variétés de vigne, destinées à remplacer des cépages hybrides ;
- la création de deux nouvelles variétés de pois d'hiver, d'une nouvelle variété de colza (double-zéro Primor).

Dans le secteur animal, mise au point et perfectionnement de nouvelles méthodes de reproduction (aviculture, caprin, bovin).

Les processus de production industriels ont donné des résultats au niveau de la :

- méthode de détoxification, d'extraction et de purification des protéines ;
- méthode de production industrielle de cidre fermier ;
- mise au point de procédés de traitement des eaux résiduaires et d'automatisation des processus de fabrication.

Pour la *qualité des produits alimentaires*, la méthode de persillage des fromages « bleu », ainsi que l'amélioration de la qualité du fromage de Beaufort ont été mises au point, de même que de nouvelles techniques de production de noix, obtention de truffe issue de plants mycorhisés, étude des arômes.

Au niveau de la *prévention des nuisances*, une méthode de diagnostic des processus d'eutrophisation des lacs est étudiée, comme le contrôle et la mesure des charges polluantes des eaux résiduaires de diverses industries agro-alimentaires, enfin une action de mise en évidence du pouvoir assainissant des phytoncrides est entreprise.

DEUXIÈME PARTIE

L'enveloppe budgétaire pour 1979.

a) Les crédits d'équipement et de fonctionnement.

Le tableau ci-après donne la répartition des crédits :

	1978	PROJET de budget 1979.
<i>Crédits de fonctionnement.</i>		
Personnel	552 377	632 494
Fonctionnement	71 131	81 817
Dont soutien des programmes (votés en autorisations de paiement).....	(68 200)	(78 684)
Total fonctionnement.....	623 508	714 311 (+ 14,6 %)
<i>Crédits d'investissements.</i>		
Autorisation de programme.....	73 800	69 212
Répartis en :		
Opérations immobilières	(30 000)	(27 112)
Équipement en matériel.....	(33 000)	(31 000)
Contrats (ATP et moyens de calcul).....	(10 800)	(11 100)
Crédits de paiement.....	58 800	74 802
Totaux :		
Fonctionnement + investissement autorisation de programme	697 308	783 523 (+ 12,4 %)
Fonctionnement + investissement crédits de paie- ment	682 308	789 113 (+ 15,8 %)

b) Moyens en personnel et en équipements dont dispose l'Institut.

Les moyens en personnel : en 1978, l'INRA disposait de 6 989 agents se répartissant comme suit :

- 1 139 chercheurs (dont 19 affectés au GERDAT) (1) ;
- 4 957 ingénieurs et techniciens (dont 10 au GERDAT) (1) ;
- 824 administratifs ;
- 69 agents sur main-d'œuvre.

(1) GERDAT : Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale.

Pour 1979, il est prévu la création de 33 chercheurs et de 34 ingénieurs, techniciens et administratifs.

Les équipements : nombreux et dispersés, il sont essentiellement concentrés autour de vingt centres de recherches disposant d'un patrimoine immobilier dont la valeur est estimée à plus de 1,5 milliard de francs (dont environ 150 000 mètres carrés de laboratoires). Pour le matériel, la valeur est estimée à 250 millions de francs.

En outre, l'exécution de recherches en vraie grandeur exige un patrimoine agricole important (9 000 hectares environ) générateur de dépenses en équipement et en fonctionnement.

TROISIÈME PARTIE

Les perspectives.

Les projets en cours de réalisation sont essentiellement ceux de Rennes (génétique porcine), de Toulouse (génétique des micro-organismes) et les projets d'accompagnement des recherches relatives aux protéines et, compte tenu du fait qu'un groupe de travail procède actuellement à leur élaboration.

D'autre part, la coopération avec les chercheurs étrangers sera intensifiée, notamment avec Bruxelles, par l'intermédiaire du Comité permanent de la recherche agronomique (CPRA), est notamment prévu :

— la mise en œuvre d'*actions coordonnées* : échanges de chercheurs, colloques, etc. ;

— le lancement d'*actions concertées* sur des thèmes précis tels que la peste porcine, les leucoses aviaire et bovine, les effluents d'élevage, etc. ;

— une coopération bilatérale importante s'est engagée avec la Grande-Bretagne (environ cinquante missions sont programmées sur des thèmes comme l'arboriculture fruitière, les fourrages, les rotations culturales).

Enfin, l'Institut national de la recherche agronomique participe à l'exploitation d'un réseau documentaire international dans le domaine des sciences agronomiques.

Ce rapide survol montre l'immensité et l'*extrême diversité des actions conduites par l'INRA*. Votre commission, toujours soucieuse de donner à la recherche la place importante qui lui revient dans le développement scientifique, attend avec intérêt les résultats du groupe de travail constitué à l'initiative du Ministère de l'Agriculture et qui doit donner *une évaluation de la recherche* au travers des résultats obtenus par l'INRA.

CONCLUSION

Sans reprendre ici tous les motifs de satisfaction ou d'inquiétude qui ont été exprimés dans le corps du rapport, il convient *in fine* d'évoquer quelques points essentiels auxquels votre rapporteur accorde une place particulière.

L'année écoulée a été marquée par le vote de *la loi du 28 juillet 1978*. Ce texte tant attendu doit être le départ d'une nouvelle phase du développement de l'enseignement privé : la minceur des crédits qui se trouvent inscrits dans le budget ne laissent pas d'inquiéter. Aux 60 millions de francs annuellement nécessaires, on atteint à peine cette année 40 millions de francs et nul ne sait de quelle manière ces crédits seront répartis. Autant d'augures que les anciens auraient tenus pour néfastes, et qui conduisent votre rapporteur à redoubler de vigilance pour le budget de 1980.

L'année 1978 aura été également celle de la mise en place de *la réforme de l'enseignement vétérinaire*. Le décret du 27 janvier 1978 a parfaitement repris les trois axes autour desquels cette réforme devait être mise en œuvre : ouverture, participation, autonomie.

Les événements qui se sont déroulés au cours des dernières semaines, tout comme l'analyse des taux de réussite à la fin des différentes années d'études, démontrent que la seconde orientation n'est pas encore tout à fait appliquée. C'est pourquoi votre rapporteur considère qu'il faut, sans tarder, s'attaquer à une réelle *réforme du contenu des programmes*, sans oublier le problème inquiétant de *l'absentéisme des élèves*. Le décret précité laisse dans ce domaine, et fort heureusement, une certaine autonomie d'action aux différentes écoles. Cela doit conduire l'autorité de tutelle à inviter les écoles à se pencher rapidement sur ces questions.

Last but not least, l'année qui vient sera l'occasion de débattre l'importante *loi d'orientation agricole* qui se substituera à celle votée il y a bientôt vingt ans. Votre rapporteur ne veut pas préjuger des travaux préparatoires qui sont actuellement menés. Il tient cependant à souligner, avec la Commission des Affaires culturelles, que les problèmes de l'enseignement et de la recherche ne devront pas être minimisés au cours des travaux, tant il est vrai qu'ils constituent, l'un comme l'autre, les deux pôles du développement de notre agriculture.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous invite, avec la Commission des Affaires culturelles, à donner un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'Enseignement agricole.

CHAPITRE IV

EXAMEN EN COMMISSION

1. — Audition de MM. Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Agriculture, et Jacques Fouchier, Secrétaire d'Etat.

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, le mercredi 15 novembre 1978, pour entendre M. Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Agriculture, et M. Jacques Fouchier, Secrétaire d'Etat, sur les crédits relatifs à l'Enseignement agricole.

Dans son exposé, le Ministre a rappelé quelles étaient les principales caractéristiques du projet de budget de son département. La dotation pour l'enseignement public progresse pour les crédits de fonctionnement de 15,6 % alors que le budget général ne croît que de 15,2 %. Les crédits destinés à l'enseignement privé progressent de 25 %, ce qui permettra d'appliquer la loi du 28 juillet 1978. Les bourses augmentent de 8 % et les transports scolaires de 10 %.

M. Méhaignerie a indiqué que la politique suivie en matière d'Enseignement agricole tendait à en accentuer le caractère technologique et que, par conséquent, il ne devrait plus y avoir en premier cycle du secondaire d'autres classes que celles de l'Enseignement général. Le projet de loi d'orientation en cours d'élaboration fera une large place à la définition des finalités de cet enseignement, en fonction notamment de la nécessaire ouverture sur le monde extérieur mais aussi des réformes intervenues dans le système éducatif.

M. Fouchier, Secrétaire d'Etat, a ensuite rappelé les orientations suivies en matière d'Enseignement vétérinaire. Il a indiqué que la réforme organisée par le décret du 27 janvier 1978 allait être mise en place incessamment et qu'en particulier les membres du Conseil supérieur de l'Enseignement vétérinaire allaient être prochainement nommés.

En réponse aux questions du président Eeckhoutte sur la situation préoccupante à l'intérieur des écoles, le Secrétaire d'Etat a indiqué que l'absentéisme serait combattu énergiquement et qu'une concertation allait être organisée, associant maîtres et élèves pour trouver aux problèmes d'organisation de la scolarité les solutions appropriées.

M. Tinant, rapporteur pour avis, a fait part aux Ministres de ses inquiétudes devant la disparition de certaines classes du premier cycle, comme de la faiblesse des liaisons entre l'enseignement et la recherche, ainsi que la modicité des crédits d'équipement destinés aux établissements de l'enseignement technique publics.

Répondant à ces questions, *MM. Méhaignerie* et *Fouchier* ont notamment indiqué que :

— le niveau moyen des bourses agricoles était sensiblement plus élevé que celui des bourses du Ministère de l'Éducation que, dès lors, la légère disparité existant entre elles disparaissait de ce fait ;

— la dotation prévue au chapitre 56-20, destinée à la maintenance des établissements, allait être augmentée de 20 millions de francs, grâce à la répartition de 100 millions de francs supplémentaires ;

— la répartition des crédits destinés à l'enseignement privé, au regard des dispositions de la nouvelle loi, s'effectuerait après que les décrets d'application auront été élaborés. Sur ce point, le Ministère entend bien associer les rapports des Assemblées à leur mise en œuvre et le fera incessamment.

M. Méhaignerie a enfin exprimé la confiance qu'il mettait dans le développement de l'agriculture et son intention de donner à l'enseignement et à la recherche toute la place qui leur revient.

2. — Examen du rapport par la commission.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de *M. René Tinant* sur les crédits du Ministère de l'Agriculture. Après qu'il en eut rappelé les principales données chiffrées, et indiqué que ce budget, en hausse par rapport au budget général, traduisait en fait un rattrapage après des années de stagnation, le rapporteur conclua à son adoption avec une satisfaction mitigée mais réelle.

La commission, suivant ses observations, a alors donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

ANNEXES



ANNEXE I

EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR SEXE,
POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ

	ENSEIGNEMENT public.			ENSEIGNEMENT PRIVÉ reconnu.			TOTAL		
	G	F	G + F	G	F	G + F	G	F	G + F
<i>I. — Année scolaire 1976-1977.</i>									
Cycle court	16 759	7 379	24 138	31 490	31 903	63 494	48 258	39 374	87 632
Cycle long	15 731	3 574	19 305	6 827	2 276	9 103	23 658	5 850	29 508
Classes supérieures.	2 438	309	2 837	996	303	1 299	3 454	573	4 028
Total	34 928	11 262	46 190	39 313	34 479	73 792	74 370	45 797	120 167
<i>II. — Année scolaire 1977-1978.</i>									
Cycle court	16 791	7 237	24 028	31 152	31 470	62 622	47 943	38 707	86 650
Cycle long	16 018	3 721	19 739	6 965	2 297	9 262	23 983	6 018	29 999
Classes supérieures.	2 683	417	3 100	1 040	252	1 292	3 723	699	4 421
Total	35 492	11 375	46 867	39 157	34 019	73 176	74 647	45 424	120 601

ANNEXE II

BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Enseignement technique.

	NOMBRE DE PARTS DE BOURSES											TOTAL des élèves boursiers.
	2 parts.	3 parts.	4 parts.	5 parts.	6 parts.	7 parts.	8 parts.	9 parts.	10 parts.	11 parts.	12 parts.	
Public	8	410	2314	1643	1971	2081	1779	3337	1753	6337	115	21768
Privé	23	375	2969	2568	3277	4356	3737	7408	4298	15793	133	44937

Enseignement supérieur.

	NOMBRE D'ECHELONS							TOTAL des élèves boursiers.
	1 ^{er} échelon.	2 ^e échelon.	3 ^e échelon.	4 ^e échelon.	5 ^e échelon.	6 ^e échelon.	7 ^e échelon.	
Public	205	145	124	240	114	995	123	1946
Privé	55	88	66	123	48	531	64	975

ANNEXE III

NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON L'AGE

TYPE DE FORMATION	TRANCHE D'AGE								ENSEMBLE	
	Moins de 35 ans.		35 à 49 ans.		50 à 64 ans.		65 ans et plus.		Nombre.	Pourcentage.
	Nombre.	Pourcentage.	Nombre.	Pourcentage.	Nombre.	Pourcentage.	Nombre.	Pourcentage.		
Aucune formation agricole	81 933	62,9	546 805	90,1	557 198	96,7	270 799	98,8	1 456 735	81,8
Formation agricole primaire ou secondaire..	46 593	35,7	56 594	9,3	16 610	2,9	2 537	2,9	122 354	7,7
Formation agricole supérieure	1 821	1,4	3 722	0,6	2 187	0,4	821	0,3	8 551	0,5
Ensemble	130 347	100	607 121	100	575 995	100	274 177	100	1 587 640	100
En pourcentage.....	8,2		38,2		36,3		17,3		100	

Source : SCEES, RGA 70.

ANNEXE IV

REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON L'AGE

SOURCES	TRANCHE D'AGE				ENSEMBLE
	Moins de 35 ans.	35 à 49 ans.	50 à 64 ans.	65 ans et plus.	
BGA 70.....	8,2	38,2	38,3	17,3	100
EPEXA 78.....	8	35	39	18	100

ANNEXE V

NIVEAU DE FORMATION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON LES REGIONS

(Source : S.C.E.S.)

Région	Type de formation	Aucune formation agricole	ENSEIGNEMENT AGRICOLE		ENSEMBLE
			Primaire ou secondaire	Supérieur	
REGION PARISIENNE.....		12 262	1 429	397	13 088
CHAMPAGNE.....		33 497	5 227	232	38 956
PICARDIE.....		28 735	3 858	513	33 106
HAUTE-NORMANDIE.....		34 160	2 376	281	36 817
CENTRE.....		77 561	6 844	536	85 041
BASSE-NORMANDIE.....		72 941	4 776	411	78 128
BOURGOGNE.....		56 656	5 600	352	62 608
NORD.....		40 965	7 588	320	48 873
LORRAINE.....		40 549	5 284	177	46 010
ALSACE.....		29 611	5 589	111	35 311
FRANCHE-COMTE.....		26 910	4 009	73	30 992
PAYS de la LOIRE.....		125 212	13 716	517	139 445
BRETAGNE.....		140 483	9 920	518	150 921
POITOU-CHARENTES.....		83 019	4 855	417	88 291
AQUITAINE.....		112 756	7 847	786	121 389
MIDI-PYRENEES.....		119 456	9 307	592	129 355
LINGUSIN.....		42 504	3 178	223	45 905
RHONE-ALPES.....		131 046	10 200	487	141 733
AUVERGNE.....		67 618	4 554	248	72 420
LANGUEDOC.....		101 695	3 596	641	105 932
PROVENCE-COTE D'AZUR..		70 379	2 453	603	73 435
CORSE.....		8 620	148	116	8 884
France entière.....		1 456 735	122 354	8 551	1 587 640
France entière en %		91,8	7,7	0,5	100